

# **PREMIER SEMINAIRE DES ACTEURS AFRICAINS FRANCOPHONES DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET LES REG**



**Cotonou, 20 au 22 octobre 2008**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	3
OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SÉMINAIRE 2008	4
PARTICIPATION	4
ORGANISATION DU SÉMINAIRE	4
1 – Organisation générale	4
2 – Cérémonie d’ouverture du séminaire	5
DÉROULEMENT DES TRAVAUX - SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS	5
1 - Session 1 : Bilan de l’action contre les mines et REG dans les Etats africains francophones	5
2 - Session 2 : Présentation et élaboration des législations nationales	6
3 - Session 3 : Structures et programmes nationaux d’action contre les mines	7
4 - Session 4 : Renforcement des capacités de formation des pays affectés par les mines et REG et recherche de coopérations bilatérales	8
5 - Session 5 : Amélioration de la gestion de l’information (IMSMA)	9
6 - Session 6 : Développement des Normes nationales de l’action contre les mines	10
7 - Session 7 : Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fonds	11
CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS	12
1 – Cérémonie de clôture du séminaire	12
2 – Recommandations	12
Annexe 1 : Programme du séminaire	15
Annexe 2 : Liste des participants	18
Annexe 3 : Synthèse des évaluations	24
Annexe 4 : Sommaire de la documentation reproduite sur le CD	27

## INTRODUCTION

Le premier séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et restes explosifs de guerre (REG) s'est déroulé du 20 au 22 octobre 2008 à Cotonou – République du Bénin.

Cette rencontre, accueillie cette année par l'Etat béninois, a été organisée par le Centre International de Déminage Humanitaire-Genève (CIDHG) avec le concours du CPADD (centre régional de formation au déminage humanitaire implanté au Bénin) et le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Suisse.

Elle a regroupé, durant 3 jours, les responsables de 14 Etats africains francophones résolument engagés dans la réduction de l'impact des mines et REG sur leur territoire national, ainsi que les représentants d'organisations internationales et régionales telles que l'ONU et la CEDEAO.

Volontairement conçue comme une plateforme d'échange d'expériences, cette première rencontre a permis à l'ensemble des participants de partager des informations et d'accéder à l'expertise en français dans les diverses composantes de l'action contre les mines.

## CONTEXTE

Les problèmes engendrés par les mines et les REG touchent directement les populations civiles dont en particulier les femmes et les enfants ; ils constituent un frein puissant à la mise en place des initiatives de paix et au développement des activités économiques, au retour des réfugiés ou à la réinstallation des personnes déplacées, à la reconstruction des infrastructures et enfin à la reprise d'une vie normale.

Le CIDHG encourage en priorité les pays touchés par ce fléau à développer leurs capacités propres d'action en diffusant le savoir et l'expertise qu'il ont acquis sous la forme d'assistance opérationnelle ou de formation dans ces pays, voire en participant à l'organisation d'événements régionaux ou internationaux plus larges.

Tous les pays associés aux activités de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont concernés par ce fléau et nombre d'entre eux sont directement affectés par la présence de mines et engins explosifs.

A l'automne 2006, le CIDHG a créé une structure dédiée au développement de ses activités francophones pour mieux répondre aux demandes récurrentes d'assistance des pays qui utilisent le français et pour valoriser leur expertise sur la scène internationale.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans la perspective de l'organisation de séminaires annuels et d'une continuité de la participation, trois objectifs généraux sont visés :

1. mobiliser les acteurs nationaux francophones pour une mise en œuvre efficiente des différents instruments de droit international humanitaire se rapportant aux mines et aux REG ;
2. accroître la capacité de ces acteurs à formuler et à mettre en œuvre des programmes efficaces et cohérents d'action contre les mines et REG au sein de structures nationales adaptées ainsi qu'à intégrer leurs activités à la politique de développement de leur pays ;
3. susciter les échanges et les coopérations entre ces acteurs et promouvoir l'émergence de pôles d'expertise en français sur la scène internationale de cette action humanitaire et sécuritaire.

## OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SÉMINAIRE 2008

L'objectif spécifique du séminaire 2008 a consisté à créer une première plateforme d'échanges d'informations entre les acteurs africains francophones de l'action contre les mines et REG ainsi qu'à susciter les premières synergies dans leurs domaines de compétence.

## PARTICIPATION

Ce séminaire a été organisé à l'intention des directeurs et des adjoints opérationnels des structures nationales de l'action contre les mines et REG des pays affectés, ainsi qu'à celle des responsables de niveau équivalent pour les Etats ne disposant pas de telles structures. Il a accueilli par ailleurs les représentants des organisations internationales et régionales.

Le séminaire 2008 a regroupé les représentants des 14 Etats africains francophones suivants : Algérie, Bénin, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Tunisie.

Plusieurs représentants du service de l'action antimines des Nations Unies (SLAM/UNMAS), du PNUD et de la CEDEAO ainsi que le secrétaire général de la commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA - France) ont par ailleurs pris part aux séances de travail et à l'ensemble des débats (cf. annexe 2 : liste des participants).

## ORGANISATION DU SÉMINAIRE

### 1 – ORGANISATION GÉNÉRALE

Le séminaire s'est tenu d'une part dans les locaux de l'Hôtel Marina de Cotonou et d'autre part au sein du CPADD, à Ouidah.

Le séminaire a été organisé par Mr René Faure, responsable des programmes francophone et militaire au CIDHG, avec le concours des personnes suivantes :

- Mr Philippe Houliat, consultant spécialisé dans l'action contre les mines et REG - Chargé de l'organisation générale du séminaire et des relations avec les participants ;
- M<sup>elle</sup> Maud Bonnet, chargée de projet, programme francophone/CIDHG – chargée des aspects logistiques et financiers du séminaire ;
- Mr Bonaventure d'Oliveira, Professeur d'université, Président de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères au Bénin – chargé de l'animation et de la conduite des travaux du séminaire.

Les thèmes développés durant ces trois jours ont été définis en liaison avec les acteurs nationaux afin de répondre le mieux possible à leurs attentes (cf. annexe 1 : programme du séminaire).

Cette rencontre a été articulée en 7 sessions structurées de manière à mettre en exergue l'expérience capitalisée par les Etats les plus avancés dans le domaine de l'action contre les mines et à satisfaire par ailleurs le besoin d'information de l'ensemble des participants.

Ainsi, chaque session était composée de trois parties : intervention initiale d'un conférencier extérieur pour resituer la thématique et asseoir le cadre des échanges ; témoignages des Etats participants sur leurs expériences et les enseignements tirés dans le domaine concerné ; enfin, débat ouvert pour que chacun échange librement et s'enrichisse de l'expérience des autres participants.

Les sessions suivantes ont été développées :

Session 1 : Bilan de l'action contre les mines et REG dans les Etats africains francophones ;

Session 2 : Présentation et élaboration des législations nationales ;

Session 3 : Structures et programmes nationaux de l'action contre les mines ;

Session 4 : Renforcement des capacités de formation des pays affectés par les mines et REG et recherche de coopérations bilatérales ;

Session 5 : Amélioration de la gestion de l'information (IMSMA) ;

Session 6 : Développement des Normes Nationales de l'action contre les mines (NNLAM) ;

Session 7 : Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fonds.

L'intégralité de la documentation relative à chacune des sessions est disponible sur le CD joint au rapport (Annexe 3 : sommaire de la documentation disponible sur le CD)

## 2 – CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Deux discours ont marqué la cérémonie d'ouverture du séminaire, celui de Mr Stephan Husy, directeur du CIDHG et celui de Mr Issifou Kogui N'Douro, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié les représentants des missions diplomatiques et des organisations internationales de leur présence, le directeur du CIDHG a salué l'implication des autorités béninoises et le soutien financier de l'Organisation internationale de la francophonie et de la Suisse dans l'organisation de ce séminaire. Il a ensuite brièvement présenté ses collaborateurs présents pour ce séminaire et retracé les grandes lignes de l'action menée depuis dix ans par le CIDHG dans la réduction de l'impact humanitaire des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Pour terminer, il a rappelé l'objectif de ce premier séminaire d'identifier les expertises développées dans les pays affectés, de faciliter les échanges, de favoriser les coopérations entre Etats et de valoriser les expériences sur la scène régionale et internationale du déminage humanitaire. Il a souhaité que ces trois jours de discussion suscitent des idées nouvelles pouvant préfigurer de prochaines rencontres sur des sujets que les participants décideront d'approfondir.

A son tour, le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale a pris la parole. Après les salutations de bienvenue et les remerciements à l'endroit des organisateurs qui ont choisi le Bénin pour abriter ce séminaire, il a rappelé les ravages causés par les mines et les restes explosifs de guerre ainsi que leur impact dévastateur sur le développement socio-économique des pays affectés. Il a ensuite présenté la position du Bénin qui bien que non touché par la problématique des mines montre sa détermination à lutter contre ce fléau en mettant à la disposition de la communauté internationale un centre de formation au déminage humanitaire.

Pour terminer, et avant de déclarer officiellement ouvert le 1er séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et restes explosifs de guerre (REG), le Ministre d'Etat a souligné l'importance de cette rencontre et invité chacun à y participer activement.

## DÉROULEMENT DES TRAVAUX - SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

### 1 - SESSION 1 : BILAN DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET REG DANS LES ETATS AFRICAINS FRANCOPHONES

Objectif : porter à la connaissance de tous les participants les éléments clés de l'action contre les mines mise en œuvre dans les pays africains francophones et générer une prise de conscience de l'existence de problématiques proches entre certains Etats pour stimuler l'envie de partager les expériences acquises.

Chaque participant a présenté la problématique des mines et REG à laquelle est confronté son pays ainsi qu'un bilan actualisé des activités développées pour combattre ce fléau.

Au cours de ces interventions et des échanges qui ont suivi, certains points ont été mis en exergue, tels que :

- Les différences d'approches entre les Etats en sortie de conflit et ceux tels que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ayant essentiellement affaire à une pollution historique ;
- Le fait que 70% des Etats présents au séminaire ont recours à des opérateurs militaires des forces armées nationales pour procéder aux opérations d'élimination des mines et REG. Cette situation qui présente l'avantage d'une grande flexibilité en termes de ressources humaines a retenu l'attention des participants mais peut poser problème en matière de recherche de fonds et de cohabitation avec les ONG.
- La nécessité d'une implication forte du pouvoir politique dans la mise en œuvre des programmes nationaux et la coordination de l'ensemble des ministères impliqués dans l'action contre les mines. Il est en effet revenu de façon récurrente que ces activités doivent être une des priorités de l'Etat et que dans cet esprit, il doit veiller à une meilleure adéquation entre les objectifs fixés et les moyens dégagés ;
- Une prise de conscience de l'ensemble des Etats représentés concernant la nécessité de renforcer les liens entre les activités de déminage et les projets de développement ;
- La nécessité de mettre sur pied dès que possible une stratégie nationale et de mesurer l'impact socio économique des mines et REG à l'échelle du territoire, afin de faciliter la mise sur pied d'un programme national cohérent et adapté aux besoins ;
- L'implication croissante de la société civile (ONG nationales, collectivités locales...) dans les activités d'action contre les mines et REG. On relève en particulier un fort engagement dans les domaines touchant à l'éducation au risque des mines, à la collecte de données ainsi que sur des différents aspects de l'assistance aux victimes ;
- Bien que des efforts aient été consentis par la plupart des Etats présents, l'assistance aux victimes doit bénéficier d'une prise en charge plus importante. Il s'agit le plus souvent d'augmenter les capacités des structures médicales d'accueil et de réadaptation fonctionnelle, de mettre en place une politique de réinsertion socio professionnelle et d'élaborer les outils législatifs permettant la prise en charge et l'indemnisation des victimes, voire de leur famille ;
- Les limites des programmes de collecte volontaire des armes légères (arme contre récompense) ont été mises en exergue. En effet, les mines et munitions jusqu'à 100 mm étant concernées par ces collectes, ces programmes engendrent une dérive mercantile posant des problèmes de sécurité considérables . Plusieurs exemples, notamment au Niger et en RDC, montrent clairement qu'une partie de la population se procure des mines et des munitions dans les zones minées et dans des dépôts abandonnés, voire en dérobant les engins explosifs localisés sur le terrain et marqués en attente de destruction ;
- La nécessité de développer les coopérations bilatérales entre Etats voisins a été largement soulignée, en particulier lorsque comme par exemple dans le cas du Burundi ou de la Mauritanie, les zones minées et anciennes lignes de front sont en partie concentrées le long des frontières nationales.
- La difficulté pour certains des Etats parties de tenir les engagements pris dans le cadre de l'article V de la convention d'Ottawa, se traduisant par la nécessité d'introduire des demandes d'extension (ex. Sénégal, Tchad...).

Enfin, le représentant du gouvernement algérien a annoncé la récente décision du président Abdelaziz Bouteflika de réduire à 6000 le nombre de mines antipersonnel conservées par l'Algérie dans le cadre de l'article 3 de la convention d'Ottawa. La destruction des stocks est d'ores et déjà programmée en deux phases. La première aura lieu avant la fin de l'année 2008 et la seconde dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

## 2 - SESSION 2 : PRÉSENTATION ET ÉLABORATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES

Objectif : dresser un bilan des législations nationales existantes puis apporter aux participants les éléments

nécessaires pour augmenter leur compréhension des mécanismes conduisant à l'élaboration d'un projet de loi conforme aux engagements pris dans le cadre de la convention d'Ottawa.

Les travaux ont débuté par un exposé de M<sup>elle</sup> Maud Bonnet intitulé « *Le cadre juridique national de l'action contre les mines* ». Cette intervention a été l'occasion d'aborder les différentes étapes qui conduisent à l'adoption d'un éventail de mesures législatives, administratives et réglementaires, en accord avec les ordres juridiques internes des Etats parties à la convention d'Ottawa.

A l'issue, les représentants de la République Démocratique du Congo et de la Mauritanie ont fait part d'un témoignage retraçant le processus d'élaboration des différents projets de lois mis en place par leur gouvernement respectif. Dans ce cadre, ils ont notamment souligné l'importance de tenir compte des exigences particulières liées aux spécificités nationales. Enfin, ils ont mis en avant les difficultés rencontrées dans cet exercice en mentionnant l'action déterminante des experts du CICR et du CIDHG pendant toute la durée du processus d'élaboration.

Ces communications ont ensuite laissé la place à un débat durant lequel les nombreux échanges ont permis aux quelques Etats possédant déjà une législation nationale d'apporter un éclairage très concret quant à l'élaboration de ces outils et à leur mise en œuvre. Concernant les Etats les moins avancés en la matière, ils ont pu faire part de leurs difficultés et s'enrichir de l'expérience des autres Etats participants.

Parmi les points forts ressortant de ces échanges, on peut noter :

- La mise en exergue de disparités importantes d'un Etat à l'autre, dans les structures d'action contre les mines et leur fonctionnement, montrant la nécessité d'élaborer des législations parfaitement adaptées aux spécificités nationales ;
- La disparité des moyens utilisés pour répondre aux exigences de l'article 9 (renvoi aux lois pré existantes, amendements de ces lois ou élaboration de nouvelles législations)
- Les difficultés rencontrées pour comprendre l'ensemble des obligations de la CIMAP qui doivent être retranscrites afin de s'assurer de la mise en adéquation des législations nationales avec la CIMAP, notamment des sanctions pénales adaptées aux interdictions prévues dans la Convention ;
- L'apparition de conflits de compétences entre les diverses institutions nationales qu'il convient d'annihiler dès le début par une définition précise des rôles et responsabilités de chacun dans le processus législatif et l'établissement d'un processus d'élaboration collectif ;
- La nécessité d'un travail concerté pour s'assurer la prise en considération, dans la législation, des activités de ces diverses institutions susceptibles d'intervenir en matière d'action contre les mines ;
- La nécessité d'aller suffisamment loin dans la définition des structures à mettre en place en précisant notamment les rôles et responsabilités de l'autorité nationale (ANLAM) et du centre de l'action contre les mines (CLAM) pour éviter tout vide juridique ou de trop larges marges d'interprétation par la suite ;
- Enfin, l'importance de pouvoir bénéficier d'un soutien extérieur tel que c'est actuellement proposé par le CICR et le CIDHG, au travers de formations spécifiques et d'un accompagnement sur la totalité de la période d'élaboration de l'ensemble des outils législatifs touchant à l'action contre les mines et REG.

### 3 - SESSION 3 : STRUCTURES ET PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTION CONTRE LES MINES

Objectif : présenter les structures nationales chargées de la coordination et de la gestion des activités de lutte contre les mines et REG et permettre aux représentants des Etats les moins avancés dans ce domaine de mieux appréhender l'organisation et le fonctionnement d'un Centre de l'action contre les mines (CLAM).

Les travaux de la session 3 ont débuté par l'intervention de Mr Philippe SINDAYIRWANYA, conseiller

national technique du PNUD pour le Burundi. Son exposé a été l'occasion de présenter l'organisation et le fonctionnement des structures nationales en s'appuyant sur l'exemple du programme burundais, reconnu à ce jour comme le plus abouti parmi les Etats d'Afrique francophone. Transféré à l'autorité nationale en 2006, ce programme d'action contre les mines et REG, dépend aujourd'hui de la Coordination Nationale de la Protection Civile du Ministère la Sécurité Publique. Il intègre toutes les composantes de l'action contre les mines et s'est fixé comme objectif de pouvoir déclarer le territoire national « libre de mines » pour la fin de l'année 2008.

A l'issue de cette intervention, les participants ont pu bénéficier de plusieurs témoignages générant des échanges très enrichissants compte tenu de la variété des situations présentées.

Le représentant de la Mauritanie s'est exprimé en premier, mettant en exergue la nécessité d'une stratégie claire et la détermination d'objectifs spécifiques par l'Etat. Dans ce cadre, il a présenté l'évolution du programme mauritanien modifié pour répondre aux exigences de la stratégie nationale d'action contre les mines et REG élaborée en 2006. Les participants ont également pu appréhender les spécificités de ce programme dépendant du ministère de l'intérieur, géré via une commission interministérielle et faisant appel à des opérateurs militaires des forces armées et à des membres de la société civile mauritanienne pour les activités d'éducation au risque des mines et l'assistance aux victimes.

Le représentant de la RDC a quant à lui insisté sur la situation de post-urgence dans laquelle se trouve son pays et l'intérêt pour les structures nationales récemment créées de travailler en étroite collaboration avec le Centre de l'action contre les mines chargé par les Nations Unies de la gestion des opérations à l'échelle du territoire. Il s'est par ailleurs exprimé sur l'importance d'appréhender très tôt et d'intégrer dans la stratégie nationale d'action contre les mines, les aspects liés à reconversion du programme en une structure étatique capable de gérer la pollution résiduelle sur le long terme.

Le représentant du Sénégal a également apporté sa contribution aux débats en présentant les structures interministérielles mises en place par son gouvernement et en développant le fonctionnement de l'Autorité nationale de lutte antimines (Commission nationale) et de son organe de coordination, le Centre national d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS). Les participants ont également pu percevoir les spécificités inhérentes à la gestion d'un programme d'action contre les mines en situation de conflit interdisant tout recours à des opérateurs militaires issus des forces armées nationales. Enfin, l'accent a été mis sur la récente révision de la stratégie nationale (2007) conduite par le biais d'un processus participatif incluant tous les acteurs concernés par les cinq piliers de la lutte antimines dont les membres des forces armées sénégalaises et des représentants du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC).

Enfin, les participants ont pu bénéficier d'un témoignage sur la structure d'action contre les mines adoptée par la Tunisie. Cette dernière présente la particularité d'être composée d'un comité interministériel présidé par le ministre de la défense (en charge du suivi de la CIMAP) et d'opérateurs exclusivement issus des unités du génie militaire tunisien. La composante opérationnelle de ce programme a été conçue pour couvrir l'ensemble du territoire national. Elle est articulée en une compagnie de déminage ayant vocation à intervenir de manière centralisée et en cellules régionales spécialisées dans les opérations ponctuelles sur mines et restes explosifs de guerre. Au travers de ce témoignage, les participants ont par ailleurs pu noter que, bien que la Tunisie prévoit de respecter ses engagements en matière de mines antipersonnel, elle doit faire face à des difficultés majeures concernant les REG. En effet, en dépit des efforts fournis et des résultats significatifs obtenus, l'Etat tunisien ne bénéficie que d'une aide négligeable de la communauté internationale alors qu'il est confronté à une problématique complexe liée au nombre élevé et à la diversité des REG répartis sur l'ensemble du territoire et souvent difficiles d'accès.

#### **4 - SESSION 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE FORMATION DES PAYS AFFECTÉS PAR LES MINES ET REG ET RECHERCHE DE COOPÉRATIONS BILATÉRALES**

Objectif : présenter les capacités de formation au déminage humanitaire du CPADD in situ, à Ouidah, puis débattre du développement de coopérations bilatérales avec les acteurs nationaux relatives au renforcement

des capacités.

Au cours de son intervention, le colonel Norbert Badet, directeur du CPADD, a rappelé que l'objectif du CPADD est de participer à la création d'une capacité africaine d'action contre les mines, en proposant des formations répondant aux besoins des opérations de maintien de la paix et des programmes nationaux engagés sur le continent africain. Cela a été également l'occasion de présenter l'ensemble des prestations proposées par le Centre et de faire un bilan des projets développés au profit et en partenariat avec la communauté francophone. Ainsi, on peut noter la participation à la création d'une bibliothèque en ligne (Bibliomines), la traduction en français des normes internationales, la création d'un site Internet qui propose désormais l'ensemble des formations en ligne et enfin, l'augmentation de la capacité d'accueil du Centre (de 24 à 52 stagiaires) pour lequel le Bénin recherche des financements. Il a enfin été annoncé que le CPADD avait, récemment reçu la visite d'une mission d'évaluation du CIDHG dont les recommandations allaient être suivies d'effets.

Le lieutenant-colonel Rémi Gauvain, représentant de la DCMD s'est ensuite exprimé sur le soutien de la France aux Etats africains affectés par la présence de mines et REG. Durant son exposé, il a d'abord précisé les modalités d'accès aux formations proposées par le CPADD. Il a ensuite rappelé le processus de planification et les critères d'attribution des places en stage ainsi que les diverses possibilités de financement soit par la France, soit par le pays ou l'organisation bénéficiaire. Enfin, il a mis en avant la nécessité de régulièrement renforcer l'équipe pédagogique du CPADD et a invité les Etats partenaires à favoriser le détachement ponctuel de formateurs expérimentés.

Une visite guidée des installations du CPADD a ensuite permis aux participants de mieux appréhender l'environnement de travail des stagiaires et de mesurer la qualité des moyens pédagogiques et techniques mis à leur disposition.

Les travaux de la session ont repris par un débat sur le thème du renforcement des capacités de formation et de la recherche de coopérations bilatérales entre les Etats présents. Parmi les points forts ressortant de ces échanges, on peut noter :

- Le grand intérêt des Etats participants et du représentant de la CEDEAO pour les formations proposées par le CPADD et en particulier pour les stages délocalisés qui présentent plusieurs avantages : coût moindre, environnement plus proche des réalités du terrain, volume de stagiaires plus important et possibilité de disposer sur place d'instructeurs ayant été formés au CPADD ;
- La nécessité d'impliquer l'ANLAM dans le processus de préparation des stages délocalisés afin d'éviter les blocages liés au transport de matériel didactique (munitions inertes, matériel de détection, etc.) ;
- L'intérêt de réfléchir à la mise en place de protocoles inter-états afin de faciliter les échanges de formateurs entre les CLAM et le CPADD ;
- Le souhait de voir le CPADD développer des formations en langue arabe émis par la Mauritanie ;
- La nécessité pour le CPADD de s'ouvrir à des formations répondant aux besoins des Etats partenaires dans le domaine de la gestion des programmes d'action contre les mines ;
- Enfin, la nécessité de développer des relations bilatérales entre le CPADD et les Etats bénéficiaires des formations afin d'optimiser le remplissage des stages, de veiller au respect des pré requis demandés et de renforcer le suivi du personnel post-formation.

## 5 - SESSION 5 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'INFORMATION (IMSMA)

Objectif : présenter les enjeux de la gestion de l'information dans le domaine de l'action contre les mines et REG et permettre aux Etats participants de mieux appréhender l'importance de cette composante dans les

différents aspects de la conduite d'un programme d'action contre les mines.

Les travaux de la session ont débuté par l'intervention de Mr Jean Paul Rychener, Coordinateur régional IMSMA pour l'Afrique Centrale / CIDHG. Son exposé a été composé de deux parties : un aperçu général du système IMSMA et une présentation de l'outil de terrain plus connu sous l'appellation « IMSMA Mobile ». Cela a été l'occasion pour les participants d'approfondir leur connaissance des champs d'application et d'utilisation du logiciel IMSMA, de sa politique de distribution, de ses fonctionnalités ainsi que des modalités d'acquisition, de formation et d'accompagnement des opérateurs sur le terrain. Cela a été également l'opportunité de découvrir et de manipuler le kit « IMSMA Mobile » qui commence à être employé sur le terrain pour la collecte de données et la vérification des rapports et informations contenus dans la banque de données IMSMA.

A l'issue, Mr Jean Baptiste Hatungimana, Chef de service analyse et gestion de l'information du programme national d'action contre les mines du Burundi a fait profiter l'assemblée de son expérience de l'utilisation du système IMSMA au Burundi, depuis 2004. Dans ce cadre, il a notamment souligné l'intérêt de ce système standardisé comme instrument d'aide à la prise de décision permettant d'obtenir une vue d'ensemble des projets et des indicateurs fiables sur la progression des activités. Il a également mis en avant l'utilisation du système comme un outil permettant de fournir aux différents opérateurs et autres organismes partenaires des données cartographiques adaptées à leur demande. Enfin, il a fait part des problèmes rencontrés par le programme burundais tels que la difficulté d'accès à l'information dans certaines régions du territoire, les risques de redondance des informations collectées ainsi que le manque de précision dans le géo-référencement des sites.

Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont échangé leurs expériences et faire part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du système. Il ressort de ces échanges que l'efficacité du système IMSMA passe par une solide formation et une remise à niveau régulière des personnes chargées de la collecte des données et qu'elle nécessite de la rigueur et de l'assiduité dans le processus de validation des données avant leur saisie dans la banque de données. Enfin, le soutien des experts du CIDHG au travers de visites régulières sur le terrain est considéré comme un atout majeur par les Etats dotés du système IMSMA.

## 6 - SESSION 6 : DÉVELOPPEMENT DES NORMES NATIONALES DE L'ACTION CONTRE LES MINES

Objectif : informer les participants sur l'élaboration des normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) et les soutiens extérieurs possibles dans ce domaine.

Les travaux de la session ont débuté par l'intervention de M<sup>elle</sup> Sandra Velasco, chargée des normes nationales de l'action contre les mines /CIDHG, qui a présenté l'approche du CIDHG concernant le développement des normes nationales. Elle a rappelé que les NNLAM sont des guides permettant de planifier, gérer et mettre en œuvre les programmes d'action contre les mines de manière sûre et efficace. Etablis par consensus, elles constituent des documents à caractère évolutif qui doivent être respectés par tous les acteurs de l'action contre les mines. Sandra Velasco a ensuite exposé le processus participatif conduisant à l'élaboration des normes en précisant que toutes les parties prenantes doivent être impliquées afin que les normes, une fois finalisées, remplissent effectivement leur rôle d'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la confiance.

Enfin, elle a achevé son intervention en mettant en exergue le rôle du CIDHG dont la vocation n'est pas de se substituer aux Etats dans la rédaction des normes mais d'apporter un soutien adapté à chaque pays. Cet appui technique s'inscrit dans le cadre d'un processus d'une durée de 18 mois et se traduit par des visites sur le terrain, par l'organisation d'ateliers et de formations spécifiques ainsi que par la révision des projets de normes.

A l'issue de cette intervention, les participants ont échangé leurs expériences en s'appuyant sur le témoignage de plusieurs pays diversement avancés dans le processus d'élaboration des NNLAM mais ayant tous pu bénéficier du soutien du CIDHG.

Le représentant du Burundi, pays parmi les plus avancés dans ce domaine, a souligné l'importance de la coordination entre l'Autorité nationale de l'action contre les mines et les divers opérateurs dès le début du processus d'élaboration afin d'éviter les pertes de temps et pour s'assurer de la qualité finale des NNLAM.

Le représentant de la Mauritanie a expliqué comment ont été élaborées les NNLAM dans son pays en s'appuyant sur le règlement des forces armées mauritaniennes pour le déminage, sur les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM), sans omettre d'intégrer les réalités mauritaniennes. Parmi les difficultés rencontrées au cours de cet exercice, il a mis en avant la nécessité de maintenir un juste équilibre entre la sécurité et les moyens dont dispose le pays ; de prendre en considération très tôt les spécificités linguistiques pour une bonne application des NNLAM. Enfin, il a précisé que le gouvernement mauritanien a fait le choix de transcrire ses NNLAM sous forme de lois.

Le représentant de la RDC a également souhaité présenter le processus d'élaboration des NNLAM récemment mis en œuvre dans son pays. Soulignant le soutien du CIDHG dans cette démarche, il a fait part des difficultés rencontrées. Parmi les principales, on a pu noter les difficultés de communication avec les experts anglophones du CIDHG et le fait que les documents servant de base de travail tels que les NILAM ne sont pas tous disponibles en français.

Enfin, les participants ont bénéficié de l'intervention du représentant du Sénégal dont les NOSAM (Normes sénégalaises d'action antimines) sont en phase finale d'élaboration. Après avoir exposé le rôle de coordination joué par le CNAMS et la méthodologie participative qui a guidé les travaux du Comité technique, il a mis en avant la nécessité de s'appuyer sur un chronogramme de travail réaliste permettant, selon son expérience, de finaliser la rédaction des normes nationales dans une période de 6 à 12 mois. Pour terminer, il a rappelé que les normes doivent être rédigées de manière à être comprises et facilement appliquées par l'ensemble des opérateurs et que tous les acteurs de l'action contre les mines doivent s'y conformer, y compris les forces armées lorsqu'elles sont engagées dans les opérations de déminage.

## 7 - SESSION 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES AU PLAN NATIONAL ET AUPRÈS DES BAILLEURS DE FONDS

Objectif : informer les participants sur les principaux bailleurs de fonds, leurs spécificités et sur les mécanismes d'accès aux financements destinés aux activités liées à l'action contre les mines et REG.

Les travaux ont débuté par un exposé conduit conjointement par M<sup>lle</sup> Eva Faye, Conseillère en Développement Institutionnel - Projet PNUD/UNOPS de déminage humanitaire au Tchad et Mr Gérard Chagniot, Conseiller technique principal/Action contre les mines et Conseiller principal/Réforme du secteur de la sécurité – PNUD Burundi. Cette intervention a permis de démontrer l'existence de multiples sources de financement possibles et de présenter les politiques et stratégies des bailleurs de fonds internationaux. Les intervenants ont ensuite proposé quelques règles de conduite destinées à établir des relations durables avec les bailleurs de fonds. Il s'agit par ailleurs de cibler les bailleurs en tenant compte du caractère multisectoriel de l'action contre les mines et si nécessaire de les éduquer à l'action contre les mines. Il a de plus été recommandé de faire preuve de cohérence dans les demandes de financements et d'élaborer des projets « type » déclinables selon les bailleurs et les sources de financement ; enfin, de mettre en place des instruments de coordination et de suivi des projets permettant de privilégier la transparence des informations.

A l'issue, les représentants de la Mauritanie du Sénégal et du Tchad ont tour à tour évoqué leurs expériences de la mobilisation des ressources et de la gestion des financements. Ces interventions ont été à l'origine de nombreux échanges mettant en évidence les difficultés de certains Etats à identifier les sources de financement et une forte demande concernant la connaissance des procédures et l'élaboration de dossiers de demandes de fonds. Dans le cadre de ces discussions, les représentants des Etats les plus expérimentés en matière de mobilisation des ressources ont énoncé quelques recommandations dont les principales sont listées ci-dessous :

- Bénéficier d'un engagement fort de l'Etat dans la mobilisation des ressources ;

- Intégrer l'action contre les mines dans la politique de développement mise en œuvre par l'Etat ;
- Mettre en place un plan d'action définissant des objectifs clairs et des priorités s'appuyant sur la stratégie nationale d'action contre les mines ;
- S'efforcer de connaître les stratégies des bailleurs de fonds et maintenir une veille active sur leurs disponibilités financières ;
- Identifier les bailleurs potentiels au niveau national (ministères, entreprises opérant dans les zones affectés, administrations des zones affectées) et international (missions diplomatiques, organisations internationales, etc.) ;
- Maintenir des contacts fréquents avec les missions diplomatiques (présentation du programme, soumission de projets avec demandes de financements) et effectuer un suivi personnalisé des agents en charge du dossier ;
- Profiter des rencontres internationales pour organiser des réunions bilatérales avec les bailleurs de fonds ;
- Mettre en place un système de communication adapté et relancer régulièrement les bailleurs partenaires (information générale sur les progrès et réalisations, rencontres avec les bénéficiaires des projets, etc.) ;
- A l'instar du Sénégal, inscrire au budget annuel de l'Etat une ligne « visite de mobilisation des ressources » permettant d'effectuer des missions dans un ou deux pays ciblés pour rechercher des financements ;
- Enfin, assurer une gestion rigoureuse et transparente des financements alloués afin de s'assurer le soutien des bailleurs de fonds.

## CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS

### 1 – CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE

La clôture officielle du séminaire a été présidée par le Docteur Cossi Jean Houndagba, directeur adjoint de cabinet, représentant le ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale. Au cours de son allocution, il a chaleureusement remercié les organisateurs du séminaire et les participants qui ont durant trois jours contribué à faire de cette rencontre un véritable succès.

S'appuyant sur les conclusions présentées ci-après, il a mis en exergue le taux élevé de satisfaction des participants et la pertinence des recommandations effectuées. Il a par ailleurs souligné l'intérêt de pouvoir bénéficier d'une plateforme d'échanges réservée aux acteurs africains francophones de l'action contre les mines. Enfin, il a souhaité à chacun un bon retour dans son pays d'origine avant de prononcer la clôture officielle du séminaire.

### 2 – RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après sont basées sur la synthèse des questionnaires d'évaluation de chaque session proposés aux participants durant les trois jours de séminaire, ainsi que sur les informations collectées lors de la séance d'évaluation globale qui s'est tenue au terme de la dernière séance de travail. ( la synthèse des évaluations est disponible en annexe 4)

#### Préparation du séminaire :

- La majorité des participants estime avoir été suffisamment impliquée dans la préparation du séminaire et demandent à ce que la méthodologie appliquée cette fois soit reconduite lors de la prochaine rencontres de ce type ;
- Certains proposent cependant de débiter la préparation du séminaire plus tôt afin de pouvoir

participer plus activement au choix des thèmes à aborder et de pouvoir être destinataires de l'ensemble des documents qui s'y rattachent ;

- Enfin, une implication accrue des organisations internationales et régionales est demandée dès la phase préparatoire.

#### **Organisation et déroulement du séminaire :**

- L'organisation générale (accueil, hébergement, alimentation, conditions de travail) semble avoir répondu aux attentes de la majorité des participants ;
- Il en va de même pour la durée du séminaire et celle des sessions ;
- La qualité de l'animation a par ailleurs été unanimement soulignée ;
- Une attention particulière doit cependant être portée à la mise en place d'un système de sonorisation favorisant la clarté des échanges.

#### **Suivi des travaux du séminaire :**

La majorité des participants souhaite que les sujets ci-après fassent l'objet d'un suivi post-séminaire :

- Assistance pour l'élaboration des normes nationales de l'action contre les mines ;
- Assistance pour l'élaboration des dossiers de demande de financements ;
- Délocalisation des formations proposées par le CPADD ;
- Suivi de l'avancée des travaux du programme francophone du CIDHG ;
- Suivi des propositions de la DCMD concernant le financement des formations pour le personnel civil des CLAM.

#### **Commentaires et Suggestions :**

La grande majorité des participants a éprouvé un grand intérêt à prendre part aux travaux du séminaire et souhaite :

- Reconduire annuellement le séminaire en s'appuyant à chaque fois sur un pays d'accueil différent ;
- Créer et développer un réseau d'information et d'échanges entre acteurs africains francophones dans le domaine de l'action contre les mines ;
- Renforcer les contacts entre les Etats francophones en profitant des rencontres internationales et échanger dans le cadre du suivi des travaux du séminaire ;
- Développer des échanges de personnel entre les programmes d'action contre les mines dans un but d'acquisition d'expérience ;
- Etudier la possibilité pour le CIDHG de se positionner dans un rôle de conseil et d'expertise dans le domaine de la mobilisation des ressources, au profit des Etats affectés par les mines et REG ;
- Faire participer les principaux bailleurs de fonds internationaux et les organisations régionales aux travaux des prochains séminaires ;
- Proposer quelques thèmes à aborder lors du prochain séminaire annuel :
  1. Suivi et évaluation de l'action contre les mines ;
  2. Remise à disposition des terres ;
  3. Méthodologie dans l'élaboration d'un programme de déminage ;

4. Déminage et développement ;
5. Synergies entre action contre les mines et problématique des ALPC ;
6. Matériels et techniques de déminage humanitaire ;
7. Assistance aux victimes .

## ANNEXE 1 : PROGRAMME DU SÉMINAIRE

LUNDI 20 OCTOBRE 2008			
<b>Session 0 :</b>	<b>Ouverture officielle du séminaire</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
8h30 à 09h40	Durée : 1h10	<u>Contenu :</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8h30 / 8h45 : Accueil des participants</li> <li>• 8h45 / 8h50 : Allocution de Mr Stephan Husy, directeur du CIDHG</li> <li>• 8h55 / 9h00 : Ouverture Officielle - Allocution du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale</li> <li>• 9h15 / 9h40 : Café d'accueil</li> </ul>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organismes du séminaire</li> <li>2. Directeur du CIDHG</li> <li>3. Représentants du gouvernement béninois</li> </ol>
<b>Session 1 :</b>	<b>Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et REG dans les Etats africains francophones</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
9h45 à 11h30	Durée : 1h45	<u>Contenu :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Témoignages</u> : Eléments clés de l'action contre les mines dans les Etats participants (5' / intervenant)</li> <li>2. <u>Débat / Thème</u> : Echanges sur la base des témoignages</li> </ol>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Participants</u> : Tous les représentants des Etats Africains participants au séminaire</li> <li>2. <u>Facilitateur</u> : Bonaventure d'Oliveira (Bénin)</li> </ol>
<b>Pause</b>	11h30 à 11h45		
<b>Session 2 :</b>	<b>Présentation et élaboration des législations nationales</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
11h45 à 13h00	Durée : 1h15	<u>Contenu :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Intervention</u> : Point de situation sur les législations nationales contre les mines et REG (15')</li> <li>2. <u>Témoignages</u> : Travaux d'élaboration des législations nationales (15' / intervenant)</li> <li>3. <u>Débat / Thème</u> : Questions liées à l'élaboration et aux modalités d'application des mesures législatives nationales entourant la lutte antimines (30')</li> </ol>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Personnes ressources</u> : Maud Bonnet (CIDHG)</li> <li>2. <u>Participants</u> : Représentants du Congo et de la RDC</li> <li>3. <u>Facilitateur</u> : Bonaventure d'Oliveira (Bénin)</li> </ol>
<b>Déjeuner</b>	13h00 à 15h00		
<b>Session 3 :</b>	<b>Structures et programmes nationaux d'action contre les mines</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
15h00 à 17h00	Durée : 2h00	<u>Contenu :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Intervention</u> : Organisation et fonctionnement des structures nationales de LAM (15')</li> <li>2. <u>Témoignages</u> : Présentation des structures nationales de LAM au travers de 4 exemples (15' / intervenant)</li> <li>3. <u>Débat / Thème</u> : Améliorer l'organisation et le fonctionnement des structures nationales (45')</li> </ol>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Personne ressource</u> : PNUD Burundi</li> <li>2. <u>Participants</u> : représentants du Burundi, Mauritanie, Sénégal et Tunisie</li> <li>3. <u>Facilitateur</u> : Bonaventure d'Oliveira (Bénin)</li> </ol>
<b>Pause</b>	17h00 à 17h15		
<b>Communication sur les programmes francophones / René Faure / CIDH-G (17h15 à 17h30)</b>			
<b>Evaluation de la journée / Philippe Houliat (17h30 à 16h45)</b>			

**MARDI 21 OCTOBRE 2008**

<b>Déplacement</b>	<i>Cotonou – Ouidah ( 08h00 à 08h45)</i>		
<b>Café d'accueil</b>	<i>8h45 à 9h00</i>		
<b>Session 4 :</b>	<b>Renforcement des capacités de formation des pays affectés par la présence de mines et REG</b>		<b>Lieu :</b> <b>Ouidah</b>
<i>Session 4a :</i>	<i>Présentation du Centre régional de formation au déminage humanitaire</i>		
09h00 à 10h00	Durée : 1h00	<u>Contenu :</u>	1. <u>Intervention :</u> Présentation des capacités de formation du CPADD et visite des installations (50') 2. <u>Intervention :</u> Appui du gouvernement français à l'action contre les mines en Afrique - Rôle de la DCMD (10')
		<u>Intervenants :</u>	1. <u>Personnes ressources :</u> Norbert Badet (CPADD) ; Rémi Gauvin (DCMD) 2. <u>Facilitateur :</u> Bonaventure d'Oliveira (Bénin)
<b>Pause</b>	<i>10h00 à 10h15</i>		
<i>Session 4b :</i>	<i>Recherche de coopérations entre acteurs nationaux</i>		
10h15 à 12h00	Durée : 1h45	<u>Contenu :</u>	4. <u>Témoignages :</u> Etats bénéficiaires des prestations du CPADD (militaires / civils) et d'un formateur béninois rentrant de mission de formation au Sénégal (10' / intervenant) 1. <u>Débat / Thème :</u> Recherche de coopérations bilatérales avec les acteurs nationaux dans le domaine du renforcement des capacités (65')
		<u>Intervenants :</u>	3. <u>Participants :</u> Représentants du Bénin, Burundi, Mauritanie et Niger 4. <u>Facilitateur :</u> Bonaventure d'Oliveira (Bénin)
<b>Déplacement</b>	<i>CPADD – Restaurant (12h00 à 12h15)</i>		
<b>Déjeuner</b>	<i>Jardin brésilien (12h15 à 14h15)</i>		
<b>Déplacement</b>	<i>Restaurant - CPADD (de 14h15 à 14h30)</i>		
<b>Session 5 :</b>	<b>Amélioration de la gestion de l'information</b>		<b>Lieu :</b> <b>Ouidah</b>
14h30 à 16h30	Durée : 2h00	<u>Contenu :</u>	1. <u>Intervention :</u> Présentation et enjeux de la gestion de l'information (IMSMA) / Action contre les mines (20') 2. <u>Intervention :</u> Présentation du système IMSMA Mobile (20') 3. <u>Témoignages :</u> Importance de la composante IMSMA dans un programme d'action contre les mines (20') 4. <u>Débat / Thème :</u> Comment améliorer la gestion de l'information dans les programmes nationaux de LAM (60')
		<u>Intervenants :</u>	1. <u>Personne ressource :</u> Jean Paul Rychener (CIDHG) 2. <u>Participant :</u> représentant du Burundi 3. <u>Facilitateur :</u> Bonaventure d'Oliveira (Bénin)
<b>Evaluation de la journée / Philippe Houliat (16h30 à 16h45)</b>			
<b>Visite des hauts lieux historiques de Ouidah (déplacement en bus – de 16h45 à 17h45)</b>			
<b>Déplacement</b>	<i>Ouidah - Cotonou (17h45 à 18h15)</i>		
<b>Soirée</b>	<i>Diner offert par le Bénin</i>		

**MERCREDI 22 OCTOBRE 2008**

<b>Arrivée - Accueil</b>	8h45		
<b>Session 6 :</b>	<b>Développement des Normes Nationales de Lutte Antimines (NNLAM)</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
09h00 à 10h45	Durée : 1h45	<u>Contenu :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Intervention :</u> Présentation des Normes Nationales de LAM et de leur processus d'élaboration (20')</li> <li>5. <u>Témoignages :</u> Processus de mise en place, développement et mise en œuvre des NNLAM (10' / intervenant)</li> <li>2. <u>Débat / Thème :</u> Mise en place du processus d'élaboration des normes nationales de LAM (35')</li> </ol>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Personne ressource :</u> Sandra Velasco (CIDHG)</li> <li>2. <u>Participants :</u> Représentants du Burundi, Mali, Mauritanie, RDC et Sénégal</li> <li>3. <u>Facilitateur :</u> Bonaventure d'Oliveira (Bénin)</li> </ol>
<b>Pause</b>	10h45 à 11h00		
<b>Session 7 :</b>	<b>Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fonds</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou
11h00 à 13h00	Durée : 2h00	<u>Contenu :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Intervention :</u> Présentation des bailleurs, de leurs spécificités et des modalités d'accès aux fonds (20')</li> <li>2. <u>Intervention :</u> Mobilisation des ressources spécifiques à l'action contre les mines et REG (10')</li> <li>3. <u>Témoignages :</u> Mobilisation des ressources et gestion des fonds (10' / intervenant)</li> <li>4. <u>Débat / Thème :</u> Connaissance des bailleurs de fonds et des mécanismes de financement (60')</li> </ol>
		<u>Intervenants :</u>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Personnes ressources :</u> Eva Faye (PNUD) ; Gérard Chagniot (PNUD)</li> <li>2. <u>Participants :</u> Représentant Mauritanie et Tchad, Sénégal</li> <li>3. <u>Facilitateur :</u> Bonaventure d'Oliveira (Bénin)</li> </ol>
<b>Déjeuner</b>	13h00 à 15h00		
<b>Evaluation de la journée / Philippe Houliat (15h00 à 15h15)</b>			
<b>Evaluation du séminaire / Organismes (15h15 à 16h30)</b>			
<b>A l'issue</b>	<b>Clôture officielle du séminaire par le Directeur adjoint du cabinet du ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale</b>		<b>Lieu :</b> Cotonou

## ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

### Organisateurs

Nom	Institution / fonction	Coordonnées
Bonaventure D'OLIVEIRA	Animateur	Tel: +229 95 05 33 50 Tel 2: +229 93 89 88 79 Mèl: bonaliverra@yahoo.fr
René FAURE	CIDHG Responsable des programmes francophone et militaire	Tel: +41 22 906 83 43 Mèl: r.faure@gichd.org
Philippe HOULIAT	Consultant dans le domaine de l'Action contre les mines et restes explosifs de guerre	Port: +352 691 966 976 Mèl: houliat@pt.lu
Maud BONNET	CIDHG Chargée de projet, programme francophone	Tel: +41 22 906 83 47 Mèl: m.bonnet@gichd.org

### Participants

Nom	Institution / fonction	Coordonnées
<b>Algérie</b>		
Ahcène GHERABI	Ministère de la Défense Nationale Président du Comité interministériel de suivi de l'application de la Convention d'Ottawa	Tel: +213 21 72 51 05 Port: +213 661 68 19 68 Fax: +213 21 72 05 01
Ali CHAOUCHE	Ministère de la Défense Nationale Responsable opérationnel	Port: +213 663 05 85 13



<b>Bénin</b>		
Norbert BADET	CPADD / Directeur	Tel: +229 21 34 15 57 Port: +229 97 98 92 71 Mèl: norbert.badet@cpadd.org Mèl 2: norbertbadet@yahoo.fr
Gilles CANIN	CPADD / Directeur des études	Tel: +229 21 34 17 36 Port: +229 90 08 45 15 Mèl: gilles.canin@cpadd.org
<b>Burundi</b>		
Denis GAHIRU	Ministère de la sécurité publique Directeur DAHMI	Tel: +257 22 25 26 02 Port: +257 77 73 33 43 Mèl: gadenir@yahoo.fr
Jean-Baptiste HATUNGIMANA	Ministère de la sécurité publique Chef de service analyse et gestion de l'information - DAHMI	Tel: +257 22 25 26 02 Port: +257 77 74 89 94 Mèl: hatungimanajb@yahoo.fr
<b>Congo</b>		
Léonce NKABI	Ministère de la Défense Nationale Coordonateur du projet pour l'élimination des mines antipersonnel	Tel: +242 666 54 57 Port: +242 526 49 21 Mèl: nkabi_frcg@yahoo.fr
<b>Côte d'Ivoire</b>		
Patrick-Alexandre M'BAHIA	Ministère de la Défense Point focal sur les MAP et REG	Tel: +225 22 41 67 49 Port: +225 07 08 70 30 Mèl: pmbahiafr@yahoo.fr
<b>Djibouti</b>		
Mohamed Haissama Mohamed	Forces armées djiboutiennes Chef des opérations	Port: +253 82 57 72 Mèl: med22haissama@hotmail.fr

<b>France</b>		
Rémi Gauvain	MAEE / DCMD Actions multilatérales	Tel: +33 1 43 17 82 91 Mèl: remi.gauvain@diplomatie.gouv.fr
<b>Mali</b>		
Faguimba I Kansaye	Ministère de la Défense	Tel: +223 657 46 03 Fax: +223 223 84 54 Mèl: fakansaye@yahoo.fr
<b>Maroc</b>		
Abdellah Boutaleb	Etat Major des Forces Armées Royales Colonel Major chargé du dossier du déminage humanitaire	Tel: +212 28 83 48 62 Port: +212 61 40 82 76 Fax: +212 28 33 41 90
<b>Mauritanie</b>		
Alioune Ould Mohamed El Hacem	PNDHD Coordinateur	Tel: +222 52 52 714 Port: +222 63 32 462 Mèl: ouldmennane@yahoo.fr
Wane Birane	PNDHD Président du comité de pilotage	Tel: +222 52 52 714 Port: +222 7 48 44 11 Mèl: wanebi@yahoo.fr
<b>Niger</b>		
Mai Moctar Kassouma	Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites Président groupe de travail antimines	Tel: +227 20 72 29 64 Port. +227 21 79 43 59 Mèl: maimoctark@yahoo.fr
Moussa Idi	Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites Membre groupe de travail antimines Représentant les Forces Armées	Tel: +227 21 79 13 80 Port: +227 96 19 44 62 Mèl: moussaay@yahoo.fr

<b>RDC</b>		
Sudi Alimasi Kimputu	Ministère de l'Intérieur Coordonnateur National Point focal LAM	Tel: +243 15 14 68 34 Port: +243 8181 38 963 Mèl: sudikimputu@yahoo.fr
Roger BOKWANGO	Ministère de l'Intérieur Coordonnateur National adjoint Point focal LAM	Port: +243 81 65 12 166 Mèl: bokwangor@yahoo.fr
<b>Rwanda</b>		
Eric KAYIRANGA	Point focal armes légères et de petit calibre Coordinateur	Tel: +250 58 79 85 Port: +250 083 11 488 Mèl: kayirec70@yahoo.fr
<b>Sénégal</b>		
Papa Omar N'DIAYE	CNAMS Directeur	Tel: +221 33 991 69 38 Port: +221 77 516 68 46 Mèl: papaomar@gmail.com
Seyni DIOP	CNAMS Chef de division EDM et AV	Tel: +221 33 991 69 38 Port: +221 77 656 86 06 Mèl: diopseni@yahoo.fr
<b>Tchad</b>		
Mahamat Abdallah KARI	Coordinateur du CND	Tel: +235 52 47 05 Mèl: mahamatkari2@hotmail.com
Assane NGUEADOUM	Conseiller Technique CND	Tel: +235 252 47 06 Port: +235 628 99 04 Mèl: angueadoum@yahoo.fr
Tampi BABEGUE	Sous-Directeur des opérations	Port: +235 624 75 70

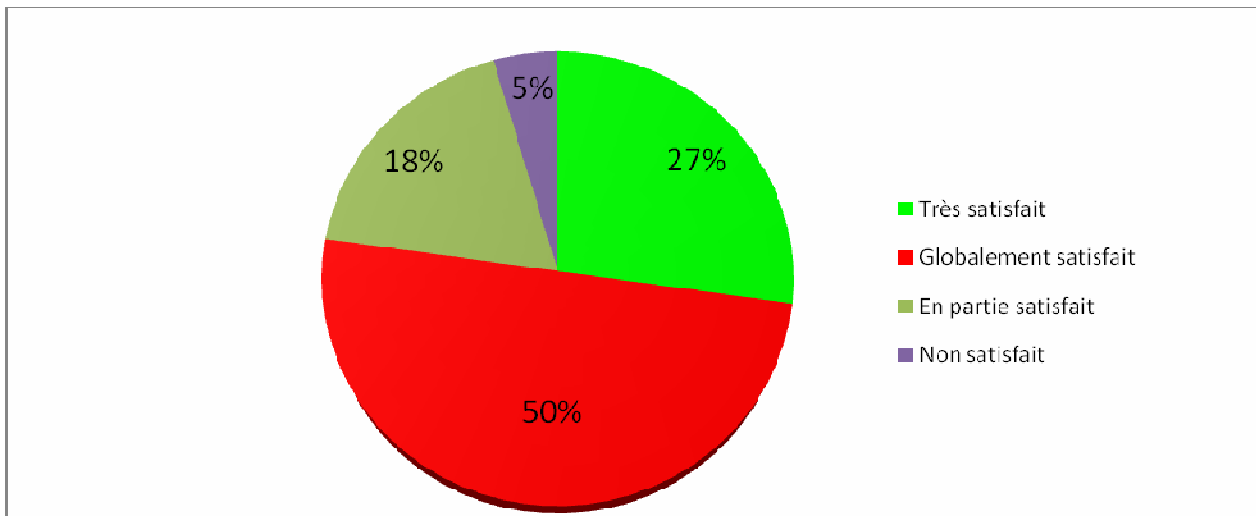
<b>Tunisie</b>		
Mohamed Naceur Hayouni	Ministère de la Défense Nationale Chef de groupe d'opération et d'instruction Etat Major du groupement de Génie	Tel: +216 71 560 240 Port: +216 98 57 57 49 Mèl: defnat@defense.tn
<b>CEDEAO</b>		
Ibra Boulama Issa	Département maintien de la paix et de la sécurité Chargé de programme des technologies de l'information	Mèl: ibra_boulama2001@yahoo.fr
<b>CICR</b>		
Matthieu LARUELLE	Division de l'assistance Conseiller - Contamination par les armes	Tel: +41 22 730 24 43 Port: + 41 78 677 89 40 Mèl: mlaruelle@icrc.org
<b>CIDHG</b>		
Stephan HUSY	Directeur	Tel: +41 22 906 16 66 Mèl: s.husy@gichd.org
Pascal RAPILLARD	Conseiller personnel du directeur	Tel: +41 22 906 16 91 Mèl: p.rapillard@gichd.org
Jean-Paul RYCHENER	Coordinateur régional IMSMA pour l'Afrique centrale	Tel: +41 22 906 16 80 Port: +41 79 211 33 71 Mèl: jp.rychener@gichd.org
Aurora CHEN	Coordinatrice assistance IMSMA	Tel: +41 22 906 16 55 Mèl: a.chen@gichd.org
Sandra VELASCO	Chargée des normes nationales de l'action contre les mines	Tel: +41 22 906 16 76 Mèl: s.velasco@gichd.org

<b>PNUD</b>		
Eva FAYE	Projet PNUD/UNOPS de déminage humanitaire au Tchad Conseiller en Développement Institutionnel	Tel: +235 627 90 60 Tel 2: +33 6 66 41 24 88 Mèl: evaf@unops.org Mèl 2: evafaye@free.fr
Gérard CHAGNIOT	PNUD Burundi CTA mine action & SSR Advisor	Tel: +257 79 977 268 Mèl: gerard.chagniot@undp.org
Philippe SINDAYIRWANYA	PNUD Burundi Conseiller Technique national GIS/Database	Tel: +257 22 25 21 80 Mèl: philippe.sindayirwanya@undp.org
<b>UNMAS</b>		
Tammy HALL	MINURSO - UNMAS Conseillère technique	Tel: ++ 1 212 963 1953 ext 5427 Mèl: hall9@un.org

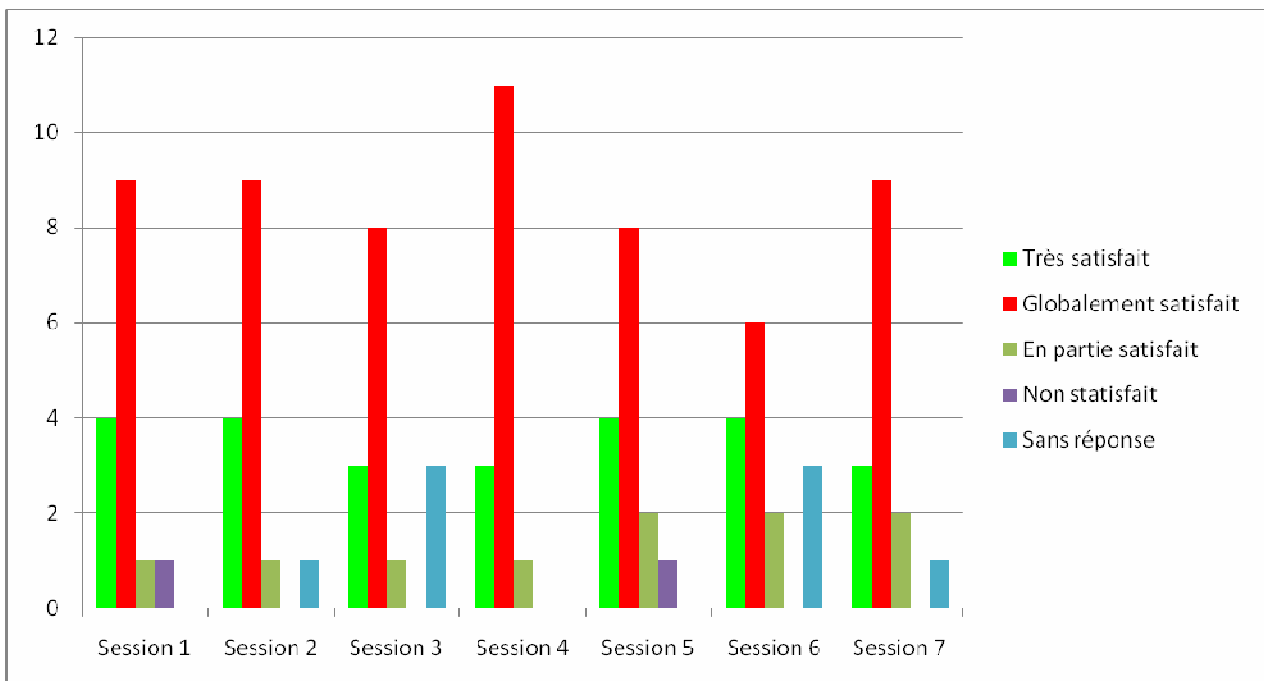
## ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

### 1. SATISFACTION GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE

#### 1.1 Satisfaction générale sur les 3 jours de séminaire

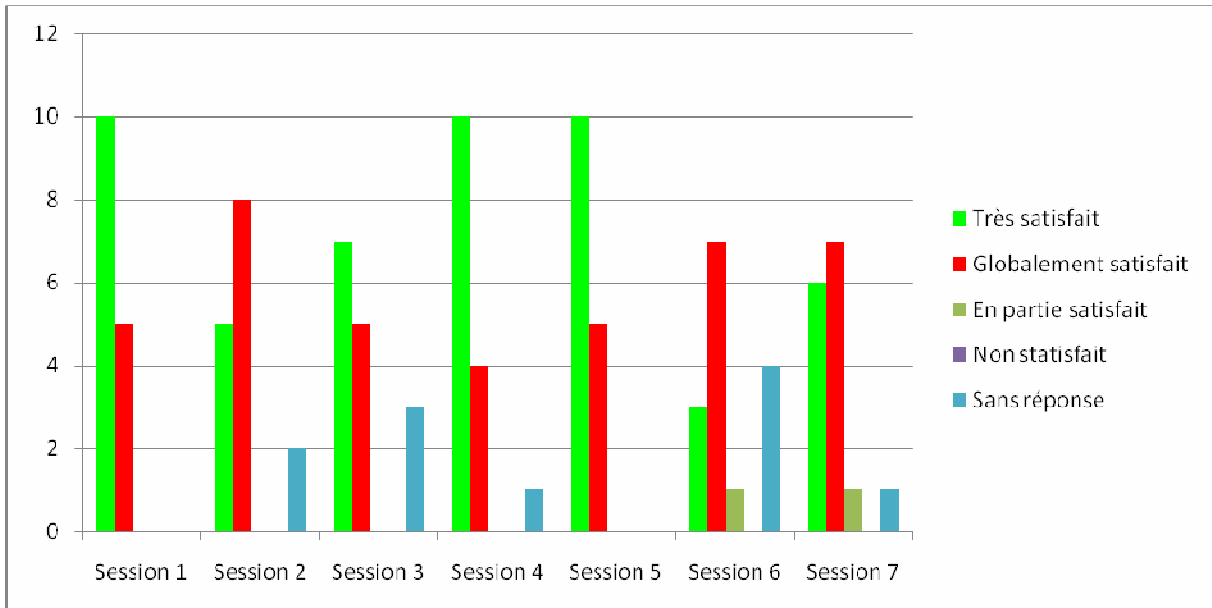


#### 1.2 Indice de satisfaction par session

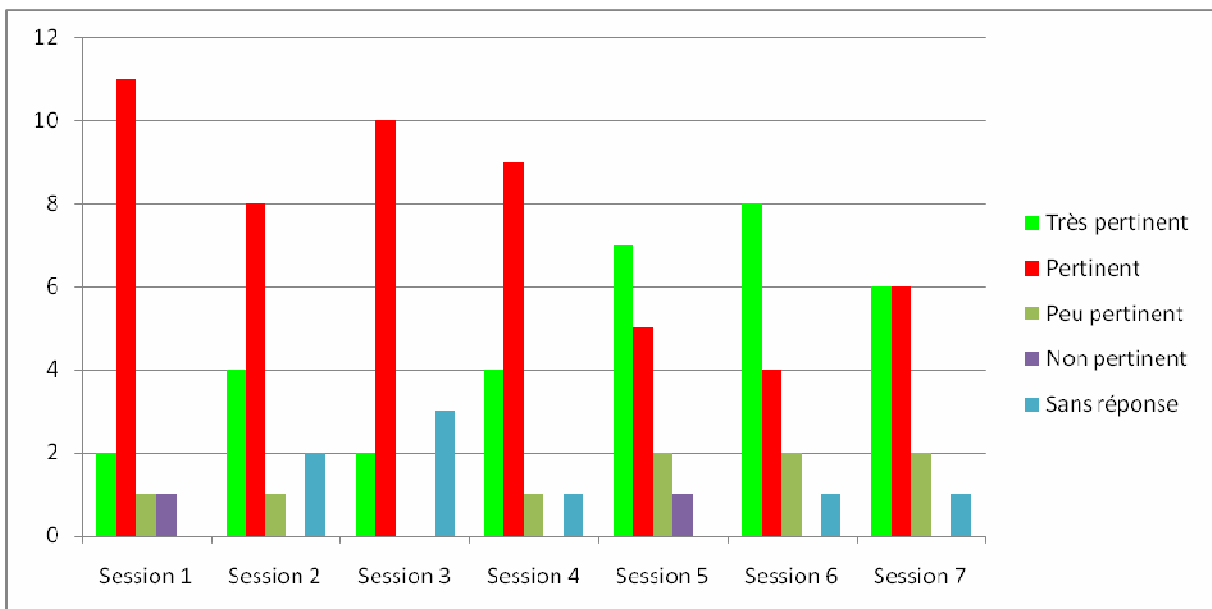


## 2. ÉVALUATION DÉTAILLÉE DES SESSIONS

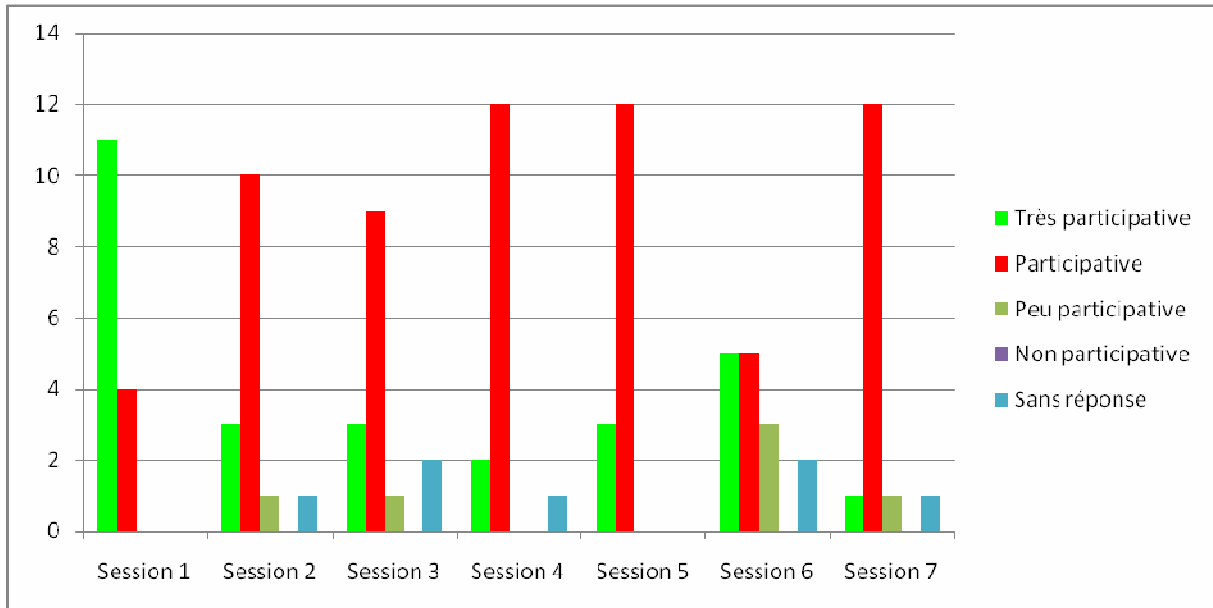
### 2.1 Richesse du contenu de chaque session



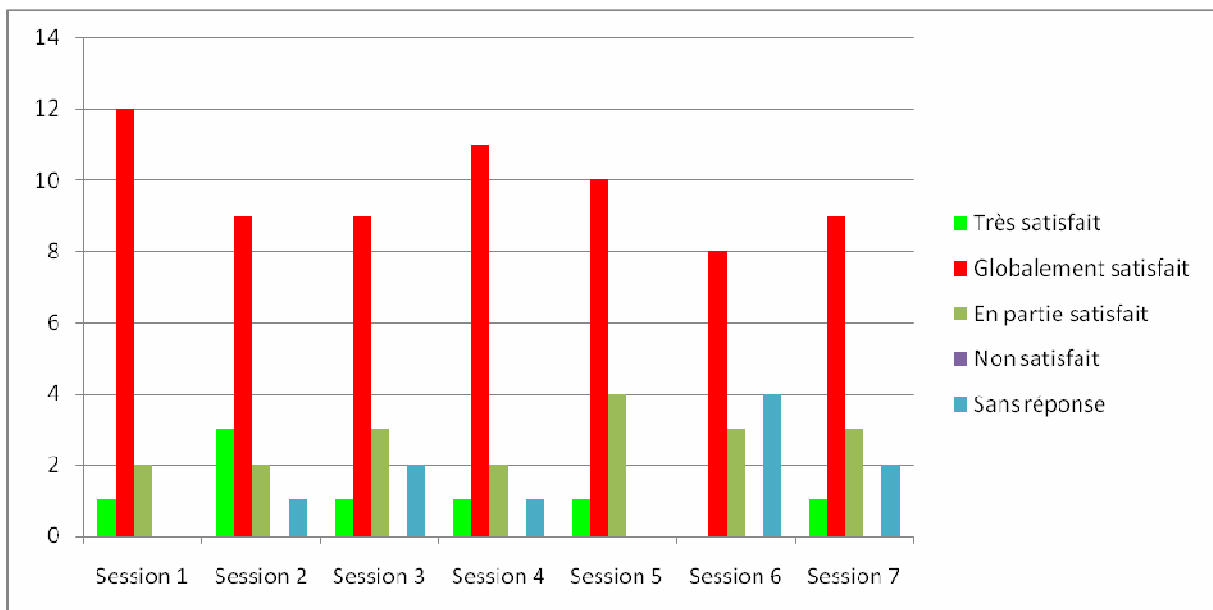
### 2.2 Pertinence par rapport aux attentes des Etats participants



### 2.3 Déroulement des travaux – Méthodologie



### 2.4 Niveau d'appropriation des sessions



## **ANNEXE 4 : SOMMAIRE DE LA DOCUMENTATION REPRODUITE SUR LE CD**

( les documents sont fournis en format PDF)

Rapport du séminaire  
Liste des participants  
Programme du séminaire

### **Documentation par session**

- Session 1 : Synthèses d'information sur l'action contre les mines et REG dans les Etats africains francophones
  - Synthèses par pays :
    - Algérie
    - Bénin
    - Burundi
    - Congo
    - Côte d'Ivoire
    - Djibouti
    - Mali
    - Maroc
    - Mauritanie
    - Niger
    - RDC
    - Rwanda
    - Sénégal
    - Tchad
    - Tunisie
  - Présentations des pays :
    - Algérie
    - Burundi
    - Côte d'Ivoire
    - Djibouti
    - Mali
    - Maroc
    - Mauritanie
    - Niger
    - RDC
    - Sénégal
    - Tchad
    - Tunisie
  - Bilan de l'application de la CIMAP dans les pays africains francophones
- Session 2 : Présentation et élaboration des législations nationales
  - Le cadre juridique national (document de synthèse)
  - Présentation : le cadre juridique national
  - Présentation du Congo
  - Présentation de la RDC
  - Législations nationales :
    - Algérie
    - Belgique

- Burkina Faso
  - Djibouti
  - France
  - Mali
  - Mauritanie
  - Niger
  - RDC
  - Sénégal
  - Suisse
  - Tchad
  - Tunisie
- Session 3 : Structures et programmes nationaux d'action contre les mines
  - Présentations des pays
    - Burundi
    - Mauritanie
    - Sénégal
    - Tunisie
  - Descriptifs de certaines structures
    - Maroc
    - Mauritanie
    - RDC
    - Tchad
    - Sénégal
- Session 4 : Renforcement des capacités de formation des pays affectés par la présence de mines et REG
  - CPADD
    - Informations sur le CPADD
    - Modalités de participation aux stages
    - Planning des stages 2009
    - Présentation PPT du CPADD
  - DCMD
    - PPT : Rôle de la DCMD dans la LAM
    - Fiche mise en formation CPADD-DCMD
  - Témoignage d'un formateur du CPADD sur la conduite d'une formation à l'étranger
- Session 5 : Amélioration de la gestion de l'information
  - IMSMA
    - IMSMA en bref
    - Introduction à IMSMA
    - Présentation de IMSMA Mobile
    - Recommandations
  - Témoignage du Burundi
- Session 6 : Développement des normes des normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM)
  - Présentation du CIDHG sur les NNLAM
  - Témoignages sur le processus de développement des NNLAM au niveau national :
    - Mauritanie

- RDC
  - Sénégal
- Session 7 : Mobilisation des ressources au plan national et auprès des bailleurs de fond
  - Présentation générale
  - Suggestions pour les directeurs nationaux de programme d'action contre les mines
  - Témoignages de pays :
    - Mauritanie
    - Sénégal
    - Tchad
- Evaluation du séminaire :
  - Synthèse des évaluations

**Pour toutes informations complémentaires sur le séminaire, merci de contacter**

:

- Mr **René Faure**, Responsable des programmes francophone et militaire au CIDHG,  
Tel. : +41 22 906 83 43 / E.mail : [r.faure@gichd.org](mailto:r.faure@gichd.org)
- Mr **Philippe Houliat**, Consultant – Action contre les mines et restes explosifs de guerre  
Tel. : +352 691 966 976 / E.mail : [houliat@pt.lu](mailto:houliat@pt.lu)